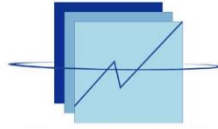




République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

Décembre 2023



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 88,9%.

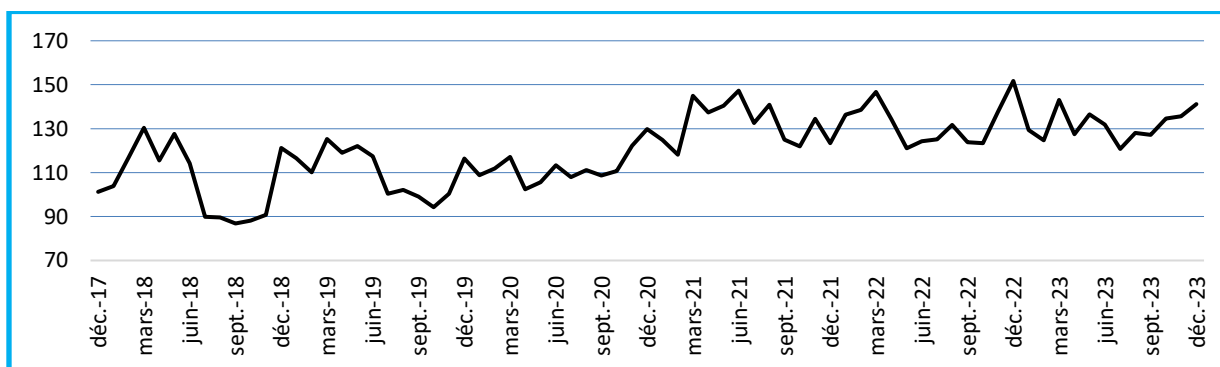
ANALYSE D'ENSEMBLE : La production industrielle se replie de 7,0% au mois de décembre 2023

En décembre 2023, la production industrielle hors égrenage de coton a fléchi de 7,0% relativement à celle de la même période en 2022. Cette évolution résulte essentiellement du repli de la production des industries manufacturières (-9,9%) et extractives (-8,2%). Toutefois, l'augmentation de la production d'électricité, de gaz et d'eau (+11,6%) a amoindri cette baisse. Par ailleurs, il est noté une constance de la production des industries environnementales sur la période sous revue.

En cumul sur les douze mois de 2023, la production industrielle s'est repliée de 0,9% par rapport à la période correspondante de 2022.

S'agissant de l'activité d'égrenage de coton, elle est marquée par une progression, en glissement annuel, de 27,5% de la production en décembre 2023. Sur les douze mois de 2023, elle a diminué de 8,2%, comparativement au cumul sur la même période de 2022.

Graphique 1: Évolution de la production industrielle hors égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



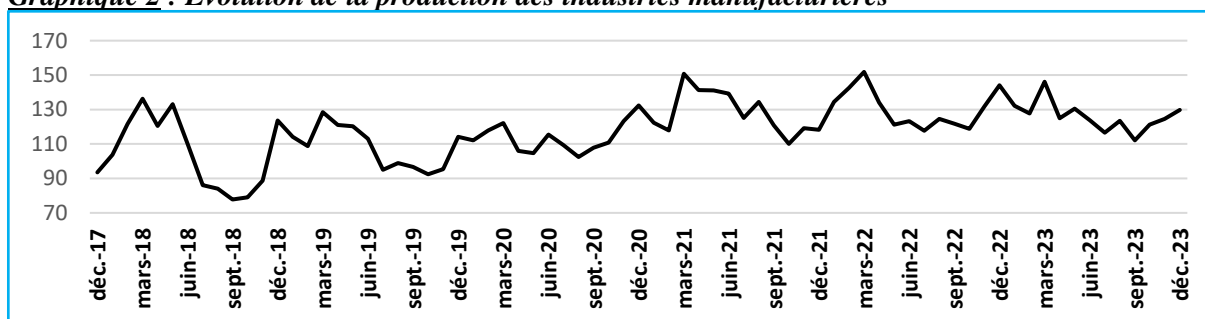
ANALYSE SECTORIELLE

La production manufacturière se détériore en décembre 2023

En décembre 2023, la production manufacturière a baissé de 9,9% par rapport à la même période en 2022. Cette évolution est imputable à la contreperformance notée dans l'activité de production des produits textiles et articles d'habillement (-32,5%), de fabrication de produits agro-alimentaires (-9,9%), de produits métallurgiques et de fonderies (-7,4%), des produits chimiques et pharmaceutiques (-6,6%) et des produits du raffinage et de la cokéfaction (-5,7%). En revanche, une amélioration est notée dans l'activité de fabrication du papier et carton (+8,2%) et de production de matériaux minéraux (+2,7%) au cours de la période sous-revue.

Sur les douze mois de 2023, la production des industries manufacturières s'est détériorée de 3,4% par rapport à la même période en 2022.

Graphique 2 : Evolution de la production des industries manufacturières



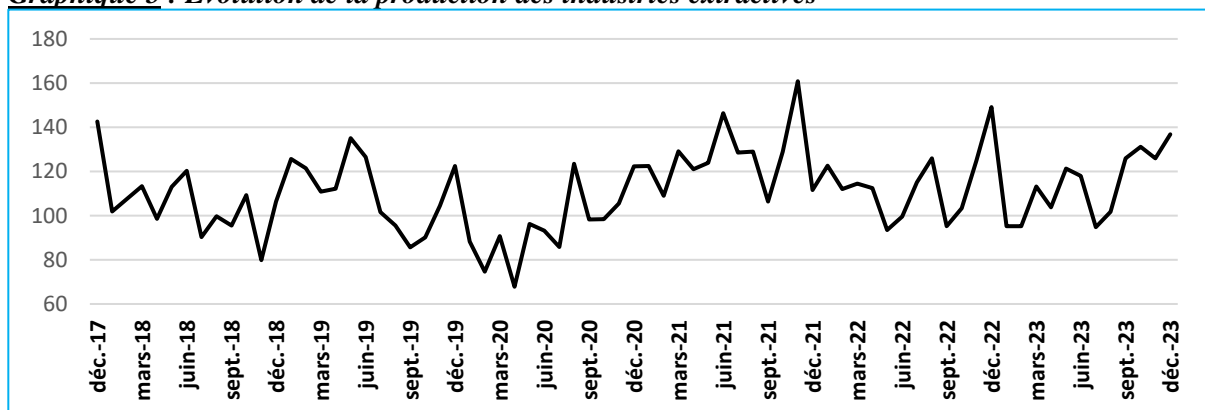
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'activité des industries extractives se replie en décembre 2023

En référence au mois correspondant de 2022, la production des industries extractives a diminué de 8,2% en décembre 2023, sous l'effet de la baisse de la production des minerais métalliques (-21,0%). En revanche, la production des autres produits des industries extractives s'est améliorée de 17,0% sur la période sous revue.

Sur les douze mois de 2023, la production des industries extractives a fléchi de 0,4%, comparativement à celle de la période correspondante de 2022.

Graphique 5 : Evolution de la production des industries extractives



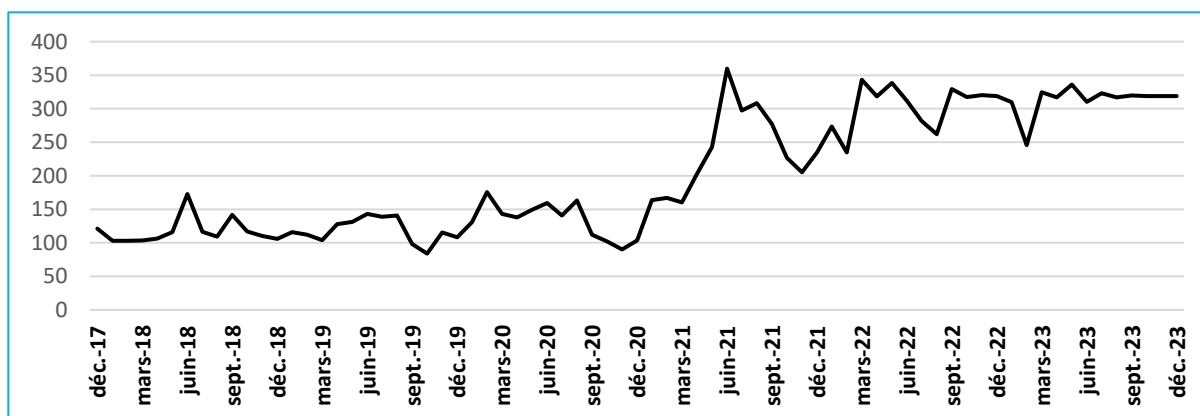
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



La production des industries environnementales stagne en décembre 2023

Par rapport au même mois de l'année précédente, la production des industries environnementales est restée stable en décembre 2023. En effet, la bonne performance dans l'activité de collecte des eaux usées et boues a été contrebalancée par le recul de l'activité de traitement et d'élimination des déchets. En revanche, sur les douze mois 2023, la production des industries environnementales s'est relevée de 3,0%, comparée à la même période de 2022.

Graphique 3 : Evolution de la production des industries environnementales



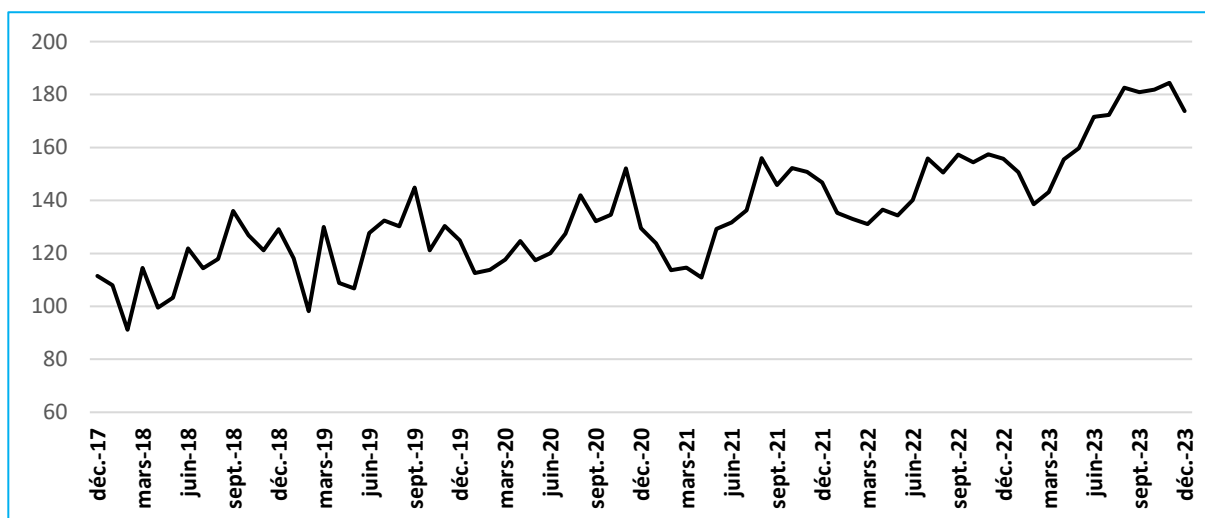
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'activité de production d'électricité, de gaz et d'eau se bonifie en décembre 2023

Par rapport au mois correspondant de 2022, la production d'électricité, de gaz et d'eau s'est accrue de 11,6% en décembre 2023. Cette augmentation est imputable à la performance notée dans la production d'électricité et de gaz (+13,8%) ainsi que d'eau (+4,0%).

De même, en cumul sur les douze mois de l'année 2023, la production d'électricité, de gaz et d'eau a progressé de 14,5%, comparée à celle de la période correspondante de 2022.

Graphique 4 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

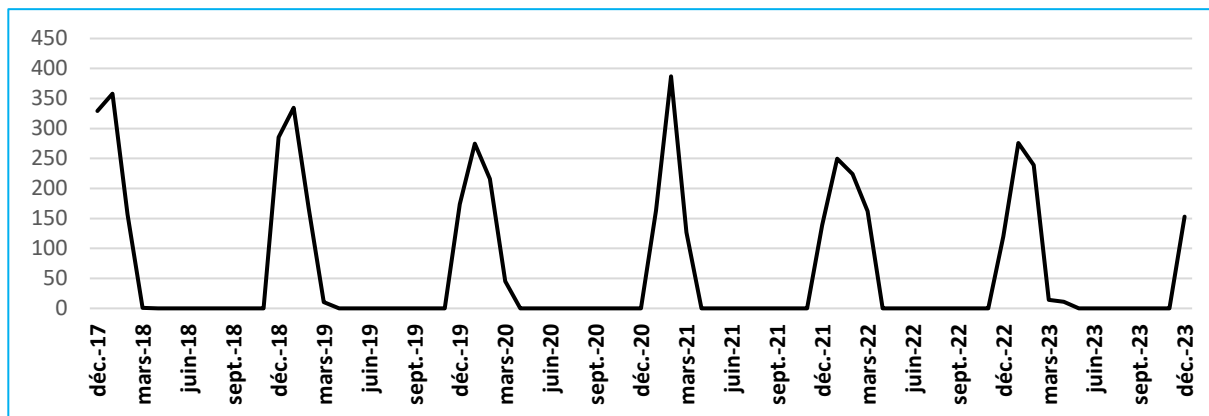


L'activité d'égrenage de coton se consolide

Au mois de décembre 2023, il est noté une progression de 27,5% de l'activité d'égrenage de coton comparativement au même mois de 2022.

En cumul sur les douze premiers mois de 2023, la production totale d'égrenage de coton a diminué de 8,2%, en comparaison avec son niveau de la période correspondante en 2022.

Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

| Code NAEMA rev1 | BRANCHE D'ACTIVITES | Dec.-22 | Sept - 23 | Oct. - 23 | Nov.- 23 | Dec.-23 | Dec-2023/ Dec-2022 | 12 mois 23/ 12 mois 22 |
|-----------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|------------------------|
| 05-09 | PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont... | 149,1 | 125,9 | 131,1 | 125,9 | 136,8 | -8,2 | -0,4 |
| 07 | Minerais métalliques | 229,5 | 184,6 | 178,1 | 158,3 | 181,4 | -21,0 | -9,6 |
| 08 | Autres produits des industries extractives | 81,8 | 75,5 | 88,7 | 94,2 | 95,7 | 17,0 | 18,6 |
| 10-33 | PRODUITS MANUFACTURIERS dont... | 144,0 | 112,2 | 121,3 | 124,6 | 129,7 | -9,9 | -3,4 |
| 10-12 | Produits agro-alimentaires | 153,4 | 122,9 | 128,5 | 131,1 | 138,2 | -9,9 | -2,3 |
| 10 | Produits alimentaires | 149,0 | 115,0 | 123,6 | 133,2 | 136,0 | -8,7 | -1,5 |
| 11 | Boissons | 198,1 | 168,1 | 162,5 | 89,1 | 136,1 | -31,3 | -18,1 |
| 12 | Produits à base de tabac | 71,6 | 106,8 | 75,7 | 46,2 | 72,4 | 1,1 | 25,4 |
| 13-14 | Produits textiles et articles d'habillement | 150,0 | 101,2 | 101,2 | 101,2 | 101,2 | -32,5 | -38,2 |
| 15 | Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures | 12,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -100,0 | -100,0 |
| 17-18 | Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements | 120,8 | 82,1 | 155,6 | 158,4 | 130,7 | 8,2 | 39,0 |
| 19 | Produits du raffinage et de la cokéfaction | 238,9 | 169,9 | 234,6 | 199,7 | 225,2 | -5,7 | 91,0 |
| 20-22 | Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont... | 133,6 | 114,3 | 120,3 | 128,8 | 124,8 | -6,6 | -5,5 |
| 20 | Produits chimiques | 126,0 | 111,5 | 119,4 | 124,0 | 115,6 | -8,3 | -4,4 |
| 22 | Travail du caoutchouc et du plastique | 147,1 | 117,5 | 119,0 | 136,1 | 141,8 | -3,6 | -7,7 |
| 23 | Matériaux minéraux | 185,7 | 120,2 | 144,2 | 177,4 | 190,8 | 2,7 | 16,9 |
| 24-25 | Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont... | 57,7 | 56,9 | 48,4 | 45,4 | 53,4 | -7,4 | -12,9 |
| 24 | Produits métallurgiques et de fonderie, | 56,5 | 55,6 | 48,3 | 43,2 | 49,7 | -12,0 | -12,1 |
| 25 | Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux | 99,3 | 107,9 | 61,5 | 117,1 | 169,6 | 70,7 | -23,3 |
| 31-33 | Autres industries manufacturières dont... | 90,4 | 45,0 | 53,6 | 51,1 | 56,1 | -37,9 | -43,1 |
| 31 | Meubles et matelas | 51,5 | 18,5 | 18,4 | 13,1 | 14,2 | -72,4 | -50,4 |
| 32 | Produits manufactures divers | 103,7 | 85,6 | 124,0 | 145,8 | 161,1 | 55,3 | -35,2 |
| 35-36 | ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont... | 155,7 | 180,9 | 181,9 | 184,4 | 173,8 | 11,6 | 14,5 |
| 35 | Electricité, gaz | 166,1 | 199,0 | 200,0 | 203,3 | 189,1 | 13,8 | 17,7 |
| 36 | Eau captée et distribuée | 127,0 | 131,6 | 132,5 | 132,9 | 132,1 | 4,0 | 4,0 |
| 37-39 | PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont... | 319,1 | 319,9 | 318,8 | 319,1 | 318,9 | 0,0 | 3,0 |
| 37 | Eau usées collectées et boues | 73,5 | 48,2 | 264,2 | 31,0 | 160,0 | 117,7 | -8,7 |
| 38 | Déchets collectes, traites et élimines | 296,5 | 297,3 | 295,8 | 296,6 | 296,2 | -0,1 | 3,1 |
| 05-39 | ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON | 151,7 | 127,2 | 134,6 | 135,6 | 141,1 | -7,0 | -0,9 |
| 01 | Egrenage de coton | 120,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 153,1 | 27,5 | -8,2 |

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* Données mises à jour.



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Champ couvert

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes de produits, et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du volume de production au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE & Manga NDIAYE**

Equipe de collecte : **Laure Alice Valérie BADJI, Ibrahima BA, Gana NDIAYE, Alassane BALDE & Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**

